**Annexe : modèle de convention-type**

**Convention-type d’application de l’article 2 de l’ordonnance relative au fonds de solidarité**

CONVENTION CONCLUE

Entre le représentant de l’Etat dans la région ou dans le département du …

ET

La collectivité territoriale ou l’établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de …….

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 17-II

Vu l’ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d’un fonds de solidarité à destination des entreprises des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

Vu l’ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l’épidémie de Covid-19 et notamment son article 2 ;

**Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique** ;

Vu le décret n° 2020 du 371 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l’épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

[*Le cas échéant*] Vu la délibération de l’assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l’établissement public de coopération intercommunale de….

LES PARTIES CONVIENNENT DES DISPOSITIONS SUIVANTES :

1- [Collectivité / établissement public de coopération intercommunale] décide d’une contribution volontaire d’un montant de ….. au fonds de solidarité, afin de financer le versement d’aides financières aux personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l’épidémie de covid-19 et des mesures prises pour en limiter la propagation.

2- Cette contribution est versée dans un délai de ……jours après la signature de la convention.

3- Cette convention a une durée limitée à six mois à compter de sa signature. Un comité de suivi entre les parties fait un point sur son exécution tous les […]. Elle donne lieu à un bilan de son exécution entre les parties au terme du troisième mois à compter de sa signature. En cas d’évolution des conditions normatives régissant le fonds de solidarité, notamment en ce qui concerne sa durée d’activité, les signataires peuvent modifier ou prolonger la convention par avenant.

4- Du fait du caractère exceptionnel de ce fonds créé par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, cette contribution s’imputera pour la [collectivité / établissement public de coopération intercommunale] en section d’investissement sur le compte XXX en fonction de l’instruction budgétaire et comptable applicable [204113 en M14, M52, M57, M71 et 20413 en M14 abrégée].

5- En comptabilité de l’Etat, la contribution sera constatée en recette sur le compte budgétaire et le fonds de concours suivants :

* + - Compte budgétaire: 510021
    - Fonds de concours : 1-2-00639

6- Cette contribution est effectuée au profit du contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès des ministères économiques et financiers, aux références suivantes :

* + - IBAN : FR76 3000 1000 6400 0000 9002 707
    - BIC : BDFEFRPPCCT

Fait à, … le …